

M. MONDON donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Par sa lettre en date du 9 Septembre 1963, le Président de l'Association Corporative des Artisans de la Réunion porte à votre connaissance que dans sa séance du 15 Juin 1963 le Comité d'Expansion Economique et Sociale avait émis le vœu que soient à bref délai :

- tenu un registre des métiers
- institué une Chambre des Métiers

dans le Département de la Réunion.

Le Conseil Général de la Réunion, dans sa séance du 30 Juillet 1963 a également émis un vœu tendant à obtenir la création d'une Chambre des Métiers dans le Département de la Réunion.

L'Association Corporative des Artisans de la Réunion pense qu'il serait bon que le Conseil Municipal du chef-lieu où sera appelée à siéger éventuellement cette Chambre des Métiers, à l'occasion de sa très prochaine session, émette un vœu identique à celui du Conseil Général.

Selon le Président de cette Association le vœu émis par le Conseil Municipal de St-Denis aurait pour effet de renforcer l'action déjà entreprise par les deux autres assemblées locales et d'influencer favorablement la décision qui doit être prise à ce sujet par Monsieur le Ministre de l'Industrie.

Messieurs, je vous demande de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Je mets la question aux voix ./.

Le Conseil Municipal,

Oùï le rapport du Maire,

Considérant qu'il serait opportun de créer dans le Département de la Réunion une Chambre des Métiers compte tenu de l'intérêt que présente une telle réalisation notamment dans l'organisation de l'apprentissage où elle suppléerait dans une certaine mesure aux collèges techniques,

Émet le vœu que soit instituée à la Réunion une Chambre des Métiers.

Adopté à l'unanimité.

X

X X